



Département de Seine-Maritime
Arrondissement de Rouen
Canton de Darnétal

Date de convocation :

01/07/2025

Date d'affichage :

01/07/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 8 juillet 2025

Le Conseil municipal de Roncherolles-sur-le-Vivier, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le huit juillet deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Eléonore FAWOUBO, Christine LE NAOUR, Robert LAFITE, Stéphanie BRUN, Jean-Michel MAZIER, Eva GIGAN, Monique PILLUT-BOISSIERE, Hervé GOUBERT, Alexandra AZZOPARDI, Vincent DECORDE

Étaient excusés : Maxime TROMPIER a donné pouvoir à Sylvaine SANTO, Lucie BLANCHARD a donné pouvoir à Jean-Michel MAZIER, Gilles HATREL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Eva GIGAN est désignée pour remplir cette fonction.

2 - Tarifs des concessions au cimetière

Gilbert DECOODT présente les tarifs pour les concessions et autres services au cimetière.

	Adultes	15 ans	30 ans
Concession	1 corps	176 €	275 €
	Droits de superposition	50 €	50 €
Renouvellement De concession	1 corps	176 €	275 €
	Droits de superposition	50 €	50 €

Enfants	15 ans	30 ans
Concession	100 €	150 €
Renouvellement concession	100 €	150 €

Columbarium	15 ans/1 urne	30 ans/ 1 urne	15 ans/ urne supplémentaire	30 ans / urne supplémentaire
1 case	320 €	490 €	120 €	210 €
Renouvellement case	320 €	490 €	120 €	210 €

Caveau provisoire mise à disposition 3 mois	30 €
Renouvellement 3 mois	30 €
Séjour tarif journalier dès le 1^{er} jour dans le caveau provisoire	2 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter les tarifs des concessions du cimetière.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Roncherolles-sur-le-Vivier, le 10/07/2025

Le Maire
Sylvaine SANTO



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission

- En préfecture le : 10/07/2025
- Et de sa publication, le : 10/07/2025

Le Maire,
Sylvaine SANTO

